



ÉCOLE PRIMAIRE
Léopold Sédar Senghor

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE SCOLARITÉ 2021-2022



Nous soussignés société (*dénomination exacte*)N° de NIF

Sise B.P. à, attestons par la présente prendre en charge les
frais de scolarité des enfants :

(Nom) (Prénom) (Classe)

(Nom) (Prénom) (Classe)

(Nom) (Prénom) (Classe)

Adresse exacte de facturation :

Souhaitez-vous :

Une facture unique pour tous les enfants scolarisés ?

Une facture par enfant scolarisé ?

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Nom : Prénom

E-Mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

DIRECTEUR GENERAL

Nom : Prénom

E-Mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Nous sommes informés que les frais de scolarité s'élèvent à 298.000 FCFA (deux-cent-quatre-vingt-dix-huit-mille FCFA) par enfant et par mois, toutes nationalités et niveaux confondus. Les écolages seront facturés et payables à réception selon le calendrier suivant :

- A l'inscription, règlement **des frais de première inscription** et/ou **de réinscription** (chèques distincts), **de l'écolage du mois de septembre** (chèque distinct). (Les chèques doivent être distincts car l'encaissement des frais de scolarité du mois de septembre sera effectué 15 jours avant la rentrée.)
- Le 11 octobre 2021 règlement de la période du 01/10/21 au 31/12/21
- Le 10 janvier 2022 pour la période du 01/01/2022 au 30/06/2022.

Toute période entamée sera due dans son intégralité.

Fait à Port-Gentil, le

Directeur Général

(Nom, signature, cachet de l'entreprise)

Directeur Administratif et Financier

(Nom, signature, cachet de l'entreprise)

Signature des parents